

**DELIBERATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE LA COMMUNE DE LIGINIAC**

N°05  
CAS

Séance du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LIGINIAC en date du 14 avril 2026. Le CCAS régulièrement convoqué en date du 10 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances dans le lieu habituel de ses séances.

Président de séance : Jean MANZAGOL, Président

Présents/représentés :

Mmes BALDASSARI Danièle, BARRAUD Prescillia, PINSON Anne-Marie, QUINTANEL Nathalie, TRONCHE Fabienne, ZORLU Kerime

Mrs BIVERT Frédéric, PAPIN Didier, TRONCHE Pierre André.

Excusés : Mme CHINAL Hélène

Secrétaire de séance : BARRAUD Prescillia

**Délibération n° CCAS.2026.05 en date du 14 avril 2026 portant sur l'installation du conseil d'administration :**

*L'Assemblée,*

*Sur le rapport du Président,*

*VU les articles L.123-4 et suivants, R.123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles,*

*VU la délibération n°2026-018 en date du 27/03/2026 déterminant le nombre de Membres du conseil d'administration,*

*VU la délibération n°2026-026 du 03/04/2026 portant élection des cinq représentants du conseil municipal auprès du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Liginiaç.*

*VU l'avis de publicité aux associations pour le renouvellement du CCAS, affichée en Mairie de Liginiaç le 23 mars 2026,*

*VU le renouvellement du contrat Qualité MARPA signé le 05/12/2022 avec la FN MARPA, la CCMISA et la MSA,*

Après en avoir délibéré, l'assemblée définit :

à compter du 14 avril 2026, la composition du conseil d'administration ainsi :

• du Président : Mr Jean MANZAGOL.

• de 5 membres élus :

- Mme Prescillia BARRAUD,
- Mme Hélène CHINAL,
- Mme Anne-Marie PINSON,
- M Pierre-André TRONCHE,
- M Frédéric BIVERT

• de 5 membres nommés :

- Mme Danièle BALDASSARRI, représente les associations de retraités et de personnes âgées,
- Mme Kerime ZORLU, représente les associations d'insertion,
- Mme Nathalie QUINTANEL, participe à des actions de prévention, d'animation ou de développement social,
- Mme Fabienne TRONCHE, participe à des actions de prévention, d'animation ou de développement social.
- M Didier PAPIN, représente la MSA, détenteur du label MARPA.

Une carence de sièges est à notifier pour la représentation des associations familiales et des associations de personnes handicapées.

Fait et délibéré en mairie de LIGINIAC, le 14 avril 2026.

Au registre sont les signatures.

Jean MANZAGOL, Président.

Membres	11
Présents	10
Représentés	
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0



Transmise en Sous-Préfecture d'USSEL le  
Publiée ou affichée le

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le 16/04/2026

ID : 019-261911309-20260414-DCCAS2026005-DE

